

Questions d'examen – session de septembre 2008

Samedi, 30 Août 2008

Pour rappel, ci-dessous vous trouvez 4 questions. Je vous demande de **traiter 3 questions, au choix**. Chaque question « vaut » 6 points (ce qui fait un total possible de 18 points), et je me réserve 2 points de « bonus » attribués pour des réponses particulièrement intéressantes, p.ex. des exemples bien choisis et placés, des articulations originales entre les réponses, des questions ouvertes pertinentes...

QUESTION 1 : EXPLIQUER ET CRITIQUER UN INSTRUMENT

Sur base de la définition (ci-dessous), présentée au cours, expliquez un instrument. Choisissez, dans le domaine de la politique climatique, un instrument d'action publique spécifique et commentez cet instrument selon les éléments de la définition, en faisant ressortir, par exemple, les objectifs poursuivis, les hypothèses d'intervention, le ou les modèle(s) de causalités utilisés... Le cas échéant, critiquez le choix de l'instrument face au problème initial, les objectifs, les hypothèses d'intervention...

Les instruments d'action publique représentent « (...) *les moyens (...) par lesquels l'Etat conduit les acteurs individuels et collectifs à prendre des décisions et à mener des actions qui sont compatibles avec les objectifs de la politique publique qu'il poursuit. Dans ce sens, les instruments concrétisent les liens logiques – soit les hypothèses d'intervention ou les algorithmes du modèle de causalité qui sous-tend, même implicitement, toute action de l'Etat – entre le problème collectif traité et les objectifs visés par la politique* » (Varone 2000 : 168).

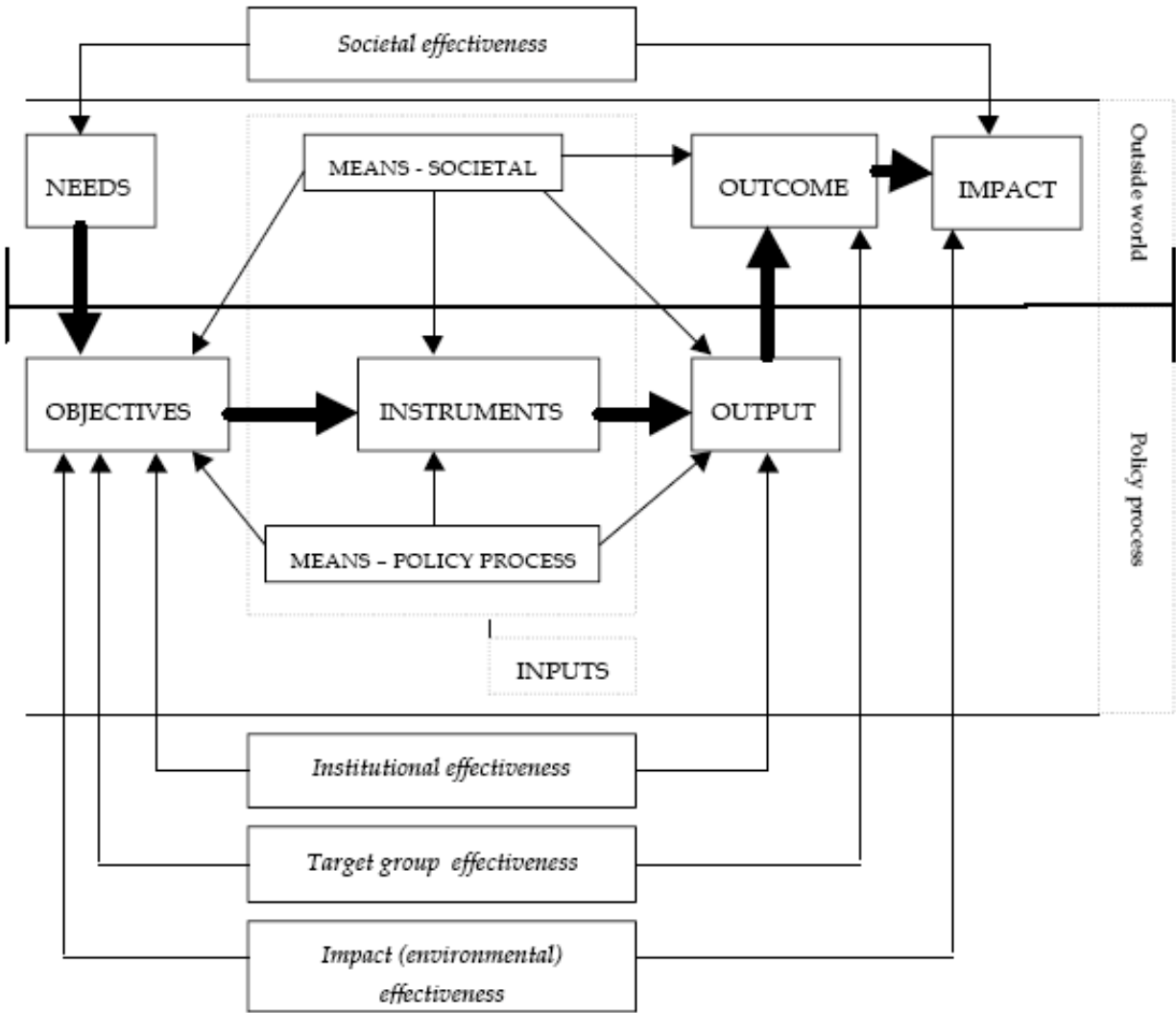
QUESTION 2 : EVALUATION D'INCIDENCES DES DECISIONS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE – EIDDD

L'avant-projet du 3^{ème} Plan fédéral de Développement Durable (2009-2011) stipule ceci : « *La mise en place d'instruments d'évaluation du développement durable dans l'outillage politique horizontal a constitué un grand pas en avant. A cet égard, les **Evaluations d'Incidence des Décisions sur le Développement Durable (EIDDD ou tests de durabilité)** permettent d'estimer l'impact d'une réglementation donnée en termes de durabilité. Le 19 janvier 2007, le Conseil des Ministres du gouvernement fédéral a introduit un test de durabilité pour la plupart des dossiers qu'il discute. Avec ce test de durabilité, les politiques et les décideurs peuvent mieux appréhender un projet de politique, mais ils peuvent aussi, en meilleure connaissance de cause, proposer des alternatives et adaptations. En plus d'augmenter la qualité de la réglementation, cet outil permet également de mieux exploiter les connaissances propres aux différentes administrations.* ».

Commentez et critiquez cette posture.

QUESTION 3 : LOGIQUES EVALUATIVES

Sur base du graphique ci-dessous (Gysen et al.), expliquez d'une part la logique d'intervention d'un acteur public, et les moments et logiques d'évaluation que l'on peut configurer face à une intervention publique.



QUESTION 4 : NEW GOVERNANCE

Deux principaux défis sont souvent mis en exergue face à la 'nouvelle gouvernance', d'une part ceux relatifs à « l'accountability » (i.e. le fait que la nouvelle gouvernance change la manière dont l'acteur public va devoir rendre compte de ses actions), et d'autre part ceux relatifs à la légitimité (i.e. la légitimité de la décision et de ses conséquences face à un mode de prise de décision qui serait p.ex. plus participatif). Expliquez ces deux défis, et imaginez des solutions.
